

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)  
**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Acquisition du parking Kir sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, signée le 02 octobre 2009. Suivant la convention de concession, l'ensemble des aménagements ont vocation à revenir dans le patrimoine de la collectivité concédante au fur et à mesure de leur réalisation.

Aujourd'hui, la SPLAAD a achevé le réaménagement du parking Kir, après avoir procédé au désamiantage de la structure, à la démolition des deux niveaux supérieurs, à l'aménagement d'une soixantaine de places de surface, aux travaux d'étanchéité et d'éclairage, et à la pose d'un bardage extérieur. Ce parking silo offre potentiellement une capacité totale de 180 places réparties sur trois niveaux. Suivant le compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 de la ZAC, approuvé par

délibération du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, il est proposé de procéder à l'acquisition de ce parking, cadastré section EM n°486, d'une superficie de 2 339 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 050 000 €HT, soit 1 260 000 €TTC. Il est précisé que la parcelle comprend également une emprise aménagée 25 place de la Fontaine d'Ouche. France Domaine évalue la valeur vénale de cet équipement à 429 000 €, sans prendre en compte le montant des travaux d'aménagement conséquents, ci-dessus décrits, réalisés sur cet ouvrage qui bénéficie aujourd'hui, d'une rénovation et d'une insertion paysagère qualitatives dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche, décider l'acquisition sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 40 avenue du Drapeau - CS 77418 21074 Dijon cedex, du parking Kir et d'une emprise aménagée 25 place de la Fontaine d'Ouche, cadastrées section EM n°486, d'une superficie de 2 339 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 050 000 €HT, soit 1 260 000 €TTC, conforme au compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 de la ZAC, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre dernier ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions : 8**